



Conseil Municipal du 3 juillet 2025 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2025/27

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Laurence GUERNE, André BOURDON, Philippe
BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina
Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Julia NOJAC,
Alaine HOUREZ, Eliane CHIDIACK, Patrice GOSNET

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD,
Philippe BARBIER par Philippe BUIRON
Patrice JACQUET par Philippe AUDEBERT
Laurent FOHRER par Grégory BENOIT

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Philippe BUIRON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : VAL PARISIS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-4, relatif à
la mise à disposition de services d'un établissement public de coopération intercommunale à
ses communes membres ;

Vu la volonté de la Communauté d'Agglomération Val Parisis de poursuivre la mutualisation
de son Système d'Information Géographique (SIG) auprès des 15 communes membres,
dans le cadre d'une bonne organisation des services publics locaux ;

Considérant que depuis 2017, la mise à disposition du SIG par l'Agglomération a permis :

- L'accès à un portail web d'applications géographiques internes et grand public,
- La centralisation des données géographiques de l'Agglomération et des communes
pour une diversité de métiers,

- La publication et mise à jour régulière des références cadastrales, vues aériennes, Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) et Plans Simples ;
- Une utilisation active du portail SIG pour la consultation, la recherche d'informations et l'édition de plans,
- La mise à disposition d'applications pour la gestion des données communales dans leurs domaines de compétence ;

Article de réception en préfecture : cadastre, vues aériennes, Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) et Plans Simples
 095-219502572-20250703-D-2025-27-DE
 Date de télétransmission : 08/07/2025
 Date de réception préfecture : 08/07/2025

Considérant qu'en 2021, cette mutualisation a été renforcée par l'attribution de moyens humains supplémentaires, permettant à Val Parisis d'assurer la gestion du PCRS et de développer de nouveaux services ;

Considérant que l'Agglomération propose aujourd'hui de poursuivre et d'amplifier cette dynamique en incluant :

- La mise à disposition d'un jumeau numérique 3D du territoire,
- Le développement d'outils d'intelligence artificielle visant à améliorer la productivité de la collecte et de la mise à jour des données géographiques ;

Considérant qu'une convention de mise à disposition est proposée afin d'encadrer cette collaboration dans le respect du CGCT ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du service SIG par la CA Val Parisis.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

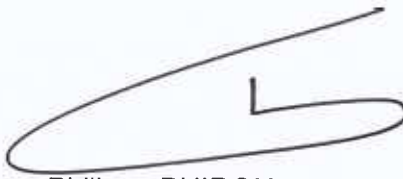
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

 Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


 Philippe BUIRON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : .08.10.7/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : .08.10.7.2025